



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 121907

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur le recrutement des personnes handicapées au sein des entreprises. Il apparaît que certaines entreprises préfèrent acquitter les amendes légales prévues plutôt que de recruter le nombre de personnes handicapées correspondant au seuil minimal fixé par la loi. Il lui demande donc de lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour améliorer le recrutement des personnes handicapées dans les entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121907

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3491